



ville de **lens**

**Sylvain ROBERT**

Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**Pôle Vie Locale - Réussite et  
Solidarité - Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine  
Réf. JDD/ADe  
Affaire suivie par Aline DEVÉMY  
Chargée du Développement Culturel

**Décision : 2024- 328**

Nomenclature : 08-09

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DU  
CONTRAT CONCERNANT LA REALISATION D'UN  
ROMAN POLICIER COLLECTIF DANS LE CADRE  
DE POLARLENS 2025 – N° Contrat MN 24054.**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-  
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25  
mai 2020, décidant l'application des dispositions  
prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégation à des Adjointes au Maire, modifié par l'arrêté  
n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5  
relatif aux délégations de Monsieur Thibault  
GHEYSENS,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment  
l'article R2122-3-1°

Considérant que la Ville de Lens organise les 22 et 23  
mars 2025 la 27<sup>ème</sup> édition du Salon du Livre Policier  
de Lens « PolarLENS », que la thématique choisie par  
la Ville de Lens est « **Héroïnes !** » ;

Considérant qu'Hervé HERNU est en capacité  
d'accompagner sur le plan de l'animation culturelle la  
ville de LENS dans l'organisation de PolarLENS, en  
s'appuyant sur son expertise en matière d'organisation  
d'ateliers d'écriture à destination du public scolaire et  
sa connaissance du territoire et de sa population et de  
sa capacité à s'adapter au thème du genre policier et  
du salon de l'édition 2025.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** – D'autoriser la signature du contrat relatif à la réalisation de plusieurs ateliers d'écriture dans le cadre de la programmation culturelle de la 27<sup>ème</sup> édition de PolarLens, qui mèneront à la création d'un roman policier collectif dont le sujet sera adapté à la thématique de l'édition 2025 « **Héroïnes !** » avec Hervé HERNU, sis 94 boulevard Henri Martel, 62 210 AVION.

**ARTICLE 2** – Le contrat est passé pour un montant global forfaitaire de 4 200.00€ (non assujetti à la TVA).

**ARTICLE 3** – Le contrat est passé pour la période comprise entre la date de notification et le 23 mars 2025.

**ARTICLE 4** – Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 et seront prévus au budget 2025

**ARTICLE 5** – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 05 NOV. 2024

**Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire**

Pierre MAZURE